

Depuis le dépôt de notre candidature à ELECAM, les réseaux sociaux sont inondés de “prophéties” annonçant le rejet de ladite candidature. Ceux qui me faisaient passer pour un “pion du régime”, en sont à “supplier” le même “régime”, de nous mettre hors course...

Nous étant rendus compte que certains de nos camarades en étaient troublés, il nous paraît utile d'apporter quelques précisions:

1- Notre dossier de candidature a été constitué sous le regard du peuple, d'hommes politiques exercés, d'enseignants et praticiens du droit, est conforme à la loi comme le montre la copie du bordereau des pièces constitutives que nous publions en annexe;

2- Si d'aventure, le Conseil Electoral d'ElecCam rejette notre dossier, la décision de rejet qui doit obligatoirement être motivée, fera l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel afin de faire triompher le droit. En aucun cas, nous ne courberons l'échine devant l'arbitraire;

3- Sur l'illégalité du Congrès nous ayant investi qui entrainerait l'illégalité de notre candidature, il convient de rappeler à l'opinion que le Congrès du Parti Univers qui a été interdit, n'a jamais eu lieu; D'ailleurs, l'acte administratif d'interdiction a donné lieu à un contentieux qui demeure pendant devant les tribunaux; Le communiqué de février 2018 annonçant la décision du Parti Univers de nous accorder l'investiture était issue d'une réunion interne du bureau; La lettre de présentation et d'investiture exigée par la loi, n'est soumise à aucun formalisme préalable; Sa légalité tient exclusivement à la légalité du parti, à l'habilitation du parti à investir un candidat à l'élection présidentielle par l'existence des élus, à la compétence du signataire, et non pas à un Congrès quelconque;

4- Sur mon appartenance à “un autre parti” politique, il n'existe au Cameroun, aucune disposition légale qui exige l'appartenance d'un candidat au parti politique qui l'investit, ou qui interdit l'appartenance d'un candidat investi à un autre parti politique que celui qui l'a investi.

Du reste, c'est le lieu de mettre définitivement un terme à certaines allégations. Comme l'attestent les courriers qui datent de 2009 (documents d'archives que nous jugeons opportun de mettre à disposition du grand public maintenant), adressés par nous au MINAT et au MINESUP, et que nous joignons en annexe, depuis 2007, nous ne sommes ni de près, ni de loin, mêlé au fonctionnement ou aux diatribes de la formation politique invoquée. Les accusations de marchandage politique dont nous faisons l'objet de la part de personnes que nous sommes heureux d'avoir côtoyé par le passé, devraient donc cesser.

En définitive, nous regrettons l'acharnement dont certains acteurs politiques d'opposition font l'objet depuis le dépôt de leurs candidatures.

De toute évidence la haine et l'animosité entretenues par certains militants ou sympathisants d'une formation politique de la même opposition, solidairement à certains autres du parti au pouvoir, vont croissantes. La pollution de l'opinion par des allégations mensongères dans le seul but de provoquer l'élimination des concurrents nous renseignent de l'éloignement que certains ont vis-à-vis de la maturation politique de notre société. Invoquer l'arbitraire par égoïsme nous paraît incompatible avec une réelle volonté d'alternance.

Vouloir ériger Elecam en juge du contentieux de la nationalité au mépris de la loi de 1968, juste pour éliminer un candidat, voilà une des illustrations de la décadence... Nous restons serein et toujours proche de ce peuple qui nous soutient. Ensemble nous gagnerons.

Cabral libii
